

COMMUNE DE COMPAINVILLE
110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE
76440 COMPAINVILLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi onze janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville se sont réunis sous la présidence de M. NOTTIAS Bruno, maire.

DATE DE CONVOCATION : 06 janvier 2017

Étaient présents : Mrs NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, GARDIMAN Patrick, CROCHU Cédric, LIEBRAY Éric, Mmes LAMIRAUD Nadia, Mme WILMOT Valérie.

Absents : Mme COELLE Danielle, Mr CORDIER Fabrice.

La séance est ouverte à 19h45, a été nommé secrétaire de séance M. GARDIMAN Patrick.

Lecture du compte rendu du 08 décembre 2016 faite par M. CROCHU Cédric.

CONTRAT AGENT COMMUNAL

M. le Maire informe que le contrat de Mme RAVASCO Véronique prend fin le 1^{er} février 2017. Il propose de le renouveler en lui attribuant des heures complémentaires qu'elle devrait effectuer en cas d'absence de Mme BAILLEUX Cécile sur ordre du maire. A l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal donne son accord.

RESTE A RÉALISER ESPACE ALBERT BOURDET

M. le Maire évoque que certaines entreprises des 15 lots ont des factures non mandatées. M. PERRIN indique que ce sont que des restes financiers. Un récapitulatif sur tableau est remis aux conseillers.

HONORAIRES ATELIER ARCHITECTURE DE L'ANDELLE

M. NOTTIAS annonce que la commune doit des honoraires à l'architecte. Nous possédons une facture du 18/09/12 de 17 320.05€. A ce jour, nous avons reçu une requête en référé de son avocat et du tribunal administratif. Des frais d'assistance aux opérations de réception (soustraits sur sa facture de 2012) et des frais judiciaires sont demandés.

ETUDE DE PRÊT (REMBOURSEMENT LIGNE TRÉSORERIE)

Le Maire rappelle qu'il reste une partie de la ligne de trésorerie au Crédit Agricole de 520 000€ à rembourser. Nous avons rencontré le Crédit Agricole le 04 janvier 2017, il proposait une offre de prêt sur 20 ans à un taux de 2.02%. Le 05 janvier 2017, une nouvelle offre à 1.77% sur 20 ans. De plus, nous leur devons 5 trimestres d'intérêts (1 en 2015 et 4 en 2016) d'un montant de 29 994.99€. Si nous réalisons le prêt avec eux, une remise de 10% nous serait accordée ce qui porterait la somme à 26 995.49€. Le conseil à l'unanimité est d'accord pour régler les 26 995.49€. M. PERRIN informe que nous sommes dans l'attente de deux autres propositions, la banque postale et la caisse de dépôts. M. MAINE a demandé au crédit mutuel, celui-ci n'a pas donné d'avis favorable.

DEVIS FILTRES SUR CENTRALE DE L'ENTREPRISE LAMPÉRIER

M. le Maire explique que la ventilation de la centrale ne fonctionne plus, cela incombe à stabiliser la température de la salle. Il convient d'accepter le devis de l'entreprise Lampérier pour le remplacement des filtres. Le conseil donne son aval à M. le Maire pour signer celui-ci. Les membres précisent que le devis est de deux ans, à voir s'il est encore valable. Une demande sera faite auprès de l'entreprise.

LOCATION SALLE COMMUNALE ESPACE A. BOURDET

M. NOTTIAS informe son conseil qu'il a reçu de M. JOURDAIN une demande de location gratuite en 2017 voire 2018 en compensation du préjudice qu'il a subi quand il a dû louer une autre salle le 10 décembre 2016 étant donné que nous ne pouvons pas lui mettre à disposition notre salle (non chauffée). A l'unanimité, le conseil n'a pas accepté sa demande mais décide de lui rembourser la différence sur le tarif location (charges non comprises) à réception de sa facture acquittée.

CHAUDIERE COMMUNALE (DEVIS M. RATIEUVILLE)

M. le Maire évoque le devis établi par M. RATIEUVILLE pour le remplacement du tubage de la cheminée du logement communal. Le conseil demande d'autres devis.

COPYWEEB

Suite à un rendez-vous avec la société COPYWEEB M. le Maire dispose d'une offre de location pour les deux photocopieurs (mairie, école) à 268€ HT/trimestre avec un forfait de copies à 112€ HT/trimestre. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

PARCELLE COMMUNALE A 505 GLINET (DEMANDE D'ACHAT D'UNE SUPERFICIE À DÉTERMINER)

Mr le Maire fait savoir que Mr Crochu Cédric est intéressé pour acheter une superficie de la parcelle A 505. Mr NOTTIAS demande à Mr Crochu de faire une demande écrite puis il contacterait le notaire pour l'estimation. Il précise que les frais (notaire, géomètre) seront à la charge de l'intéressé. Les membres demandent d'informer les habitants riverains de la parcelle.

COUPE DE BOIS SUR HAIE PARCELLE A 505

Mr NOTTIAS informe qu'il est possible de réaliser une coupe de bois à hauteur des têtards de la parcelle communale A 505. Mr DIEUTRE propose le tarif du stère à 16€. M. NOTTIAS précise que cette vente se fera aux habitants de la commune. Les conseillers présents approuvent à l'unanimité. Une question se pose : que fera-t-on des déchets ?

PARCELLES COMMUNALES B72 ET B73 HAMEAU BELLEFOITIÈRE

Mr le maire annonce que la commune est propriétaire depuis 2013 de la B72 et B73 au hameau de la Bellefoitière. Ces parcelles ont été louées à Mme HÉRELLE Laurence riveraine de 2010 à 2014 à 150€ l'année. Une proposition de vente lui avait été adressée par l'ancienne municipalité, proposition qu'elle avait refusée (prix trop élevé). Le maire demande aux conseillers si nous les louons à nouveau ou les vendons sachant qu'il n'est pas possible d'y accéder, seuls les riverains peuvent louer ou acquérir ces deux parcelles. Les membres demandent d'informer les riverains par courrier. Une visite sur place sera programmée pour voir les accès.

PARCELLES A 505 (commune) et A 499(Mrs PASSÉ)

Un échange avec Mrs PASSÉ et la Commune avait été fait sur l'ancienne municipalité pour réaliser la vente de ces deux parcelles avec une soulte pour compenser la valeur des terrains. A ce jour, rien n'a été réalisé par acte notarié. M. le Maire propose que chaque partie reprenne son bien. Il doit les contacter pour un rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire précise qu'il a contracté à ses frais une assurance pour couvrir le maire, ses adjoints et son conseil municipal.

Il est signalé le problème du stationnement des cars à 16h10. Ils bloquent la circulation de la route et la sortie du parking. Des enfants se trouvent en danger sur la voie publique. Qui est responsable ?

Mme WILMOT demande des informations au sujet des dons de la fondation du patrimoine. M. le Maire va contacter le président de l'Association du patrimoine de Compainville.

Concernant le cimetière communal, Mme Wilmot a recensé toutes les concessions de 1890 à 2014. Elle va pouvoir placer les concessions sur le plan en relevant les noms sur les caveaux.

M. SAVALLE Claude signale le passage de tracteurs non riverains sur la route du Lavoir. Il précise qu'elle est interdite aux véhicules de plus de 6T, des panneaux de signalisation sont posés à chaque extrémité. A voir si un arrêté a été pris par la commune ?

Séance levée à 22 heures.